

L'an DEUX MIL DOUZE, le SAMEDI 28 AVRIL, à 09 h 12, le Conseil Municipal de Saint-Denis s'est assemblé en deuxième séance annuelle, dans la Salle des Délibérations, sur convocation légale du Maire faite en application des Articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (séance clôturée à 12 h 12).

Il a été, conformément aux dispositions de l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à la nomination de la Secrétaire de Séance prise dans le sein du Conseil Municipal. JUSTINE Marie Séverine a été désignée, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

ÉTAIENT PRÉSENTS

ANNETTE Gilbert/ ORPHÉ Monique/ BAREIGTS Éricka/ MAILLOT Gérald/ HOAREAU Jean-François/ PICARD Hajasoa/ LAURET Edmond/ VICTORIA RETOURNAT Danielle/ PESTEL René Louis/ VÉLOUPOULÉ MERLO Nalini/ ARMAND Alain/ HUMBLOT Nicole/ ESPÉRET Jean-Pierre/ BRISSAC-FÉRAL Claude/ COUDERC Alain/ ADAME Brigitte (arrivée à 09 h 27, après l'appel nominal)/ LOUISE Rose Blanche/ CLAIN Claudette/ KICHENIN Virgile/ EUPHRASIE Didier/ CATHERINE Aline/ HOARAU Emmanuel/ ASSABY Maximilien/ ISIDORE Marylise/ DINDAR Ibrahim/ NATIVEL Mickaël/ TURPIN Marie-Annick/ CASSIM-CADJEE Mohammad/ FIDJI Jean-Claude/ ANDAMAYE Marie-Annick/ NAILLET Philippe (arrivé à 10 h 34 au Rapport n° 12/2-10)/ LOWINSKY Jacques/ SERVANTÈS Marie/ PAULÉE Marie-Thérèse/ PELTIER Hélyette/ FRANÇOISE Gérard/ VARONDIN Frédéric/ AHAMAD Salama/ CÉCILÉRY Nathalie/ JUSTINE Marie Séverine/ FOURNEL Dominique/ ALLIÉ Carmen/ BARDIÈRE Jean-Michel/ VICTORIA René-Paul/ HOARAU Serge/ CHÉFIARE Claudine/ LOCATE Raziah/ SALIMINA Patricia

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

PONIN-BALLOM Gino	pour toute la durée de la séance	par PELTIER Hélyette
JAVEL François		par PESTEL René Louis
ALBANY Christian	jusqu'au départ de son mandataire, à 10 h 52, au Rapport n° 12/2-10	par FOURNEL Dominique
TROTET Maryse	jusqu'au départ de son mandataire, à 11 h 04, au Rapport n° 12/2-12	par VICTORIA René-Paul
ORPHÉ Monique	à son départ, à 10 h 52, au Rapport n° 12/2-10	par ANDAMAYE Marie-Annick
FOURNEL Dominique	à son départ, à 10 h 52, au Rapport n° 12/2-10	par ALLIÉ Carmen
LAURET Edmond	à son départ, à 11 h 07, pendant la présentation des orientations du PAAD du PLU	par MAILLOT Gérald
LOCATE Raziah	à son départ, à 11 h 38, au Rapport n° 12/2-24	par SALIMINA Patricia
DINDAR Ibrahim	à son départ, à 11 h 40, au Rapport n° 12/2-25	par HOARAU Emmanuel

PAAD Plan d'aménagement et de développement durable
PLU Plan local d'urbanisme

Les membres présents, au nombre de 48 sur 55, ont pu délibérer en exécution de l'Article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ÉLUS INTÉRESSÉS

Article L. 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales

En application des dispositions de l'Article L. 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, les élus intéressés n'ont pas pris part au vote portant sur les Rapports dont la liste suit.

- DINDAR Ibrahim	au titre du GLAIVE	Rapport n° 12/2-04
- PELTIER Hélyette		
(1) ORPHÉ Monique	au titre de la SODIAC	Rapport n° 12/2-10
- ARMAND Alain		
- EUPHRASIE Didier		
- LOWINSKY Jacques		
(2) FOURNEL Dominique		
- BAREIGTS Éricka	au titre de la CINOR	Rapport n° 12/2-17
- MAILLOT Gérald		
- ASSABY Maximilien		
- DINDAR Ibrahim		
- NAILLET Philippe		
- LOWINSKY Jacques		
- FRANÇOISE Gérard		
- VARONDIN Frédéric		

GLAIVE Groupe de lutte antivectorielle d'insertion et de valorisation de l'environnement

SODIAC Société dionysienne d'aménagement et de construction

CINOR Communauté intercommunale du nord de la Réunion

(1) (2) élus partis au Rapport n° 12/2-10 (avant le vote)

ÉLUS INTÉRESSÉS (suite)

(1) ORPHÉ Monique	au titre de la Régie MDP	Rapport n° 12/2-28
- BAREIGTS Éricka	au titre de la CINOR	
- MAILLOT Gérald	au titre de la CINOR	
- HOAREAU Jean-François	au titre du SIDELEC Réunion	
(3) PONIN-BALLOM Gino	au titre de la Régie MDP	
- VICTORIA RETOURNAT Danielle	au titre de la Régie MDP	
- LOUISE Rose	au titre de la Régie MDP	
- ASSABY Maximilien	au titre de la CINOR et de la Régie MDP	
(4) DINDAR Ibrahim	au titre de la CINOR	
- CASSIM-CADJEE Mohammad	au titre de la Régie MDP	
- NAILLET Philippe	au titre de la CINOR	
- LOWINSKY Jacques	au titre de la CINOR	
- FRANÇOISE Gérard	au titre de la CINOR	
- VARONDIN Frédéric	au titre de la CINOR	
(5) TOQUET Stéphanie	au titre de l'AVICCA	
<hr/>		
(1) ORPHÉ Monique	au titre de la SIDR	Rapport n° 12/2-34
- MAILLOT Gérald		
(3) PONIN-BALLOM Gino		
<hr/>		
(1) ORPHÉ Monique	au titre de la Régie MDP	Rapport n° 12/2-37
(3) PONIN-BALLOM Gino		
- VICTORIA RETOURNAT Danielle		
- LOUISE Rose		
- ASSABY Maximilien		
- CASSIM-CADJEE Mohammad		
<hr/>		
(1) ORPHÉ Monique	au titre de la Régie MDP	Rapport n° 12/2-38
(3) PONIN-BALLOM Gino		
- VICTORIA RETOURNAT Danielle		
- LOUISE Rose		
- ASSABY Maximilien		
- CASSIM-CADJEE Mohammad		
<hr/>		
- KICHENIN Virgile	au titre du CAUE	Rapport n° 12/2-40
- HOARAU Emmanuel	-en qualité de Conseiller Général-	
- FRANÇOISE Gérard	-en qualité de Conseiller Général-	
<hr/>		
- CASSIM-CADJEE Mohammad	au titre de la CCIR	Rapport n° 12/2-47

MDP Marchés et droits de place
 CINOR Communauté intercommunale du nord de la Réunion
 AVICCA Association des villes et collectivités pour les communications électroniques et l'audiovisuel
 SIDR Société immobilière du département de la Réunion
 CAUE Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement
 CCIR Chambre de commerce et d'industrie de la Réunion

- (1) élue partie au Rapport n° 12/2-10 (avant le vote)
 (3) élu absent à la séance
 (4) élu parti au Rapport n° 12/2-25
 (5) élue absente à la séance

DÉPLACEMENTS D'ÉLUS en Salle des Délibérations pendant les travaux

Élus	Horaires	Remarques
	ARRIVÉES	
ADAME Brigitte	à 09 h 27	après l'appel nominal
NAILLET Philippe	à 10 h 34	au Rapport n° 12/2-10
	DÉPLACEMENT	
ANNETTE Gilbert	de 10 h 58 à 11 h 12	du Rapport n° 12/2-11 au Rapport n° 12/2-13
	DÉPARTS	
ORPHÉ Monique	à 10 h 52	au Rapport n° 12/2-10 (procuration à ANDAMAYE Marie-Annick)
FOURNEL Dominique	à 10 h 52	au Rapport n° 12/2-10 (procuration à ALLIÉ Camen)

DÉPLACEMENTS D'ÉLUS en Salle des Délibérations pendant les travaux

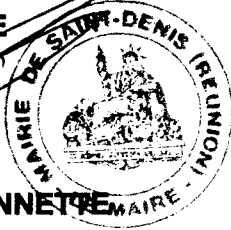
Élus	Horaires	Remarques
VICTORIA René-Paul	DÉPARTS (suite) à 11 h 04	au Rapport n° 12/2-12
CHEFIARE Claudine	à 11 h 04	au Rapport n° 12/2-12
LAURET Edmond	à 11 h 07	pendant la présentation des orientations du PAAD du PLU <i>(procurator à MAILLOT Gérard)</i>
LOCATE Raziah	à 11 h 38	au Rapport n° 12/2-24 <i>(procurator à SALIMINA Patricia)</i>
DINDAR Ibrahim	à 11 h 40	au Rapport n° 12/2-25 <i>(procurator à HOARAU Emmanuel)</i>

PAAD Plan d'aménagement et de développement durable
PLU Plan local d'urbanisme

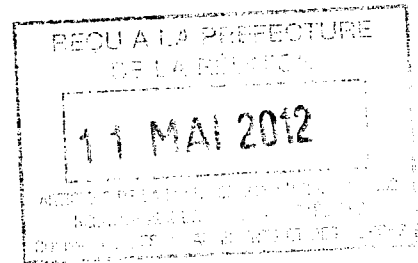
Le Maire certifie que le compte rendu de la présente séance a été affiché à la porte de l'hôtel de Ville de Saint-Denis le
et que le nombre de Conseillers Municipaux présents a été de 48 sur 55.

- 7 MAI 2012

LE MAIRE



Gilbert ANNETTE



**OBJET RENOUVELLEMENT DES RESEAUX D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
 COMPLEMENT AU PROGRAMME 2011**

**APPROBATION DU NOUVEAU PLAN DE FINANCEMENT
AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES**

UNE EAU DE QUALITE POUR TOUS

Par Délibération du 17 septembre 2011, vous avez approuvé le programme de travaux pour l'opération « Renouvellement Réseau d'Alimentation en Eau Potable - Programme 2011, pour un montant estimatif 3 830 000,00 € HT, se répartissant en quatre lots.

A cette occasion, vous avez également émis un avis favorable au lancement de la consultation d'appel d'offres, autorisé la passation des marchés et approuvé le plan de financement.

Un cinquième lot a été rajouté dans le cadre de la consultation, portant sur la prestation de raccordement aux réseaux, sans que cela impacte le coût estimatif des travaux, maintenu à 3 830 000,00 € HT. Ce montant inclut également les frais de déplacement de compteurs, confiés à VEOLIA Eau dans le cadre de la Délégation du Service Public de l'Eau.

De fait, la répartition par lot a été modifiée et se présente comme suit :

Désignation	Localisation	Estimation € (HT)
Lot n° 1	Moufia / Bois de Nèfles	890 000,00
Lot n° 2	Sainte Clotilde / Bretagne	580 000,00
Lot n° 3	Source / Bellepierre / Brûlé	600 000,00
Lot n° 4	Montgaillard / Providence / Camélias	600 000,00
Lot n° 5	Raccordement de réseaux	860 000,00
Sous total des lots		3 530 000,00
Coût estimatif pour le déplacement des compteurs		300 000,00
TOTAL		3 830 000,00

Rapport n° 12/2-16

Le coût estimatif global de l'opération, rappelé ci-après, reste également identique.

Nature de la dépense	Montant estimatif	
	(€ H.T.)	(€ T.T.C)
Travaux	3 830 000,00	4 155 550,00
CSPS	10 000,00	10 850,00
Annonces et Divers	200 000,00	217 000,00
Total	4 040 000,00	4 383 400,00

La consultation des entreprises s'est déroulée du 26 janvier 2012 au 6 mars 2012 avec une date limite de remise des offres au 6 mars 2012.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 8 mars 2012 pour l'ouverture des candidatures et le 26 avril 2012 pour l'attribution des lots pour un montant global de travaux à 3 440 663,64 € HT, selon le tableau ci-dessous :

CAO du 26 avril 2012				
Désignation	Localisation	Estimation € (HT)	Nom des Entreprises	Montants des marchés € (HT)
Lot n° 1	Moufia / Bois de Néfles	890 000,00	HYDROTECH	874 948,00
Lot n° 2	Sainte Clotilde / Bretagne	580 000,00	FEN TP	528 244,00
Lot n° 3	Source / Bellepierre / Brûlé	600 000,00	OUEST BTP	536 155,00
Lot n° 4	Montgaillard / Providence / Camélias	600 000,00	SPIE CAPAG	641 316,64
Lot n° 5	Raccordement de réseaux - Marché à bon de commande - Maxi	860 000,00	VEOLIA EAU	860 000,00
Sous total des lots		3 530 000,00		3 440 663,64

Rapport n° 12/2-16

Le coût de l'opération est ainsi modifié :

Nature de la dépense	Montant après attribution	
	(€ H.T.)	(€ T.T.C)
Travaux	3 440 663,64	3 733 120,05
Coût déplacement de compteurs	300 000,00	325 500,00
CSPS	10 000,00	10 850,00
Annonces et Divers	200 000,00	217 000,00
Total	3 950 663,64	4 286 470,05

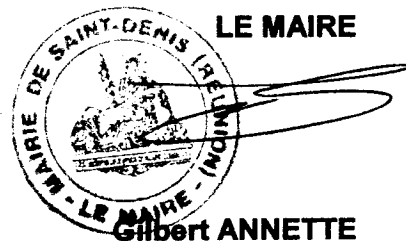
et le plan de financement est donc arrêté comme suit :

Financier	Taux	Montant
	(%)	(€ H.T.)
Office de l'Eau	45%	1 777 798,64
Part Ville (Budget de l'Eau)	55%	2 172 865,00
TOTAL	100%	3 950 663,64

Je vous demande, en conséquence :

- d'attribuer les marchés de travaux dont les montants sont détaillés ci-dessus ;
- de m'autoriser à signer les marchés et tous les actes y afférents ;
- de valider le montant global de l'opération à hauteur de 3 950 663,64 € HT ;
- d'adopter le plan de financement ;
- de m'autoriser à solliciter les subventions aux taux en vigueur auprès de l'Office de l'Eau.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**LE MAIRE**
Gilbert ANNETTE

**OBJET RENOUELEMENT DES RESEAUX D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
COMPLEMENT AU PROGRAMME 2011**

**APPROBATION DU NOUVEAU PLAN DE FINANCEMENT
AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la Délibération n° 11/5-14 du Conseil Municipal en date du 17 septembre 2011 ;

Sur le RAPPORT N° 12/2-16 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur MAILLOT Gérald, 3ème Adjoint, présenté au nom des Commissions
Affaire Générale/ Entreprise Municipale, et Aménagement/ Développement Durable ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ARTICLE 1 Attribue les marchés de travaux pour un montant global de 3 440 663,64 € HT aux entreprises suivantes :

CAO du 26 avril 2012				
Désignation	Localisation	Estimation € (HT)	Nom des Entreprises	Montants des marchés € (HT)
Lot n° 1	Moufia / Bois de Nêfles	890 000,00	HYDROTECH	874 948,00
Lot n° 2	Sainte Clotilde / Bretagne	580 000,00	FEN TP	528 244,00
Lot n° 3	Source / Bellepierre / Brûlé	600 000,00	OUEST BTP	536 155,00
Lot n° 4	Montgaillard / Providence / Camélias	600 000,00	SPIE CAPAG	641 316,64
Lot n° 5	Raccordement de réseaux - Marché à bon de commande - Maxi	860 000,00	VEOLIA EAU	860 000,00
Sous total des lots		3 530 000,00		3 440 663,64

Délibération n° 12/2-16

ARTICLE 2 Autorise le Maire à signer les marchés et tous les actes y afférents.

ARTICLE 3 Valide le montant global de l'opération qui s'élève à 3 950 663,64 € HT, comme suit :

Nature de la dépense	Montant après attribution	
	(€ H.T.)	(€ T.T.C)
Travaux	3 440 663,64	3 733 120,05
Coût déplacement de compteurs	300 000,00	325 500,00
CSPS	10 000,00	10 850,00
Annonces et Divers	200 000,00	217 000,00
Total	3 950 663,64	4 286 470,05


ARTICLE 4 Adopte le plan de financement prévisionnel de l'opération, comme suit :

Financier	Taux	Montant
	(%)	(€ H.T.)
Office de l'Eau	45%	1 777 798,64
Part Ville (Budget de l'Eau)	55%	2 172 865,00
TOTAL	100%	3 950 663,64

ARTICLE 5 Autorise le Maire à solliciter une subvention aux taux en vigueur auprès de l'Office de l'Eau.

ARTICLE 6 Les dépenses afférentes à cette opération seront imputées sur les crédits ouverts au Budget Annexe de l'Eau sous le chapitre 23 et l'article 2315, et les recettes sous le chapitre 13 et l'article 13118.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 7 MAI 2012

**LE MAIRE**
GUINOT ANNETTE